

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye, Pays-Bas.  
 Pour un an, 28 fl.  
 Six mois, 14 »  
 Trois mois, 7 »  
**CAUX DES INSERTIONS.**  
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre  
 Compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION.**  
 à La Haye, Lago Nieuwekerk,  
 derrière le Prinsengracht (N° 101).  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
 ANNONCES.  
 Chez M. Van Wieringen, Huis  
 Spriet, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction francs de port.

## LA HAYE A Février.

### La suppression de la traite des noirs et le droit de visite, envisagés au point de vue espagnol.

Nous avons annoncé hier que la commission, chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la suppression de la traite des noirs, a donné lecture de son rapport dans la séance du 24 février.

Cette lecture a été faite à beaucoup d'égards, et il forme un document qui nous occupe sérieusement de nos jours.

Le traité de commerce entre l'Espagne et l'Amérique, tel qu'il est, est obligé d'être exécuté. Les conventions faites par des personnes qui avaient caractère pour les faire. La conséquence est que la nation et son honneur doivent les exécuter tant qu'elles existent avec cette loyauté et cette honnêteté qui ont caractérisé son histoire. Quand le devoir a parlé, les intérêts ont dû se taire et ce n'est pas aujourd'hui le moment de brûler une tradition et un passé aussi glorieux. La traite des noirs est abolie et lors même que nous qualifierions d'intempestive la disposition qui l'a accordée, les souverains de l'Espagne y ont consenti et l'Espagne saura s'y soumettre. Il n'y a aucun moyen de revenir sur un pareil point. Ce qui était possible avant le traité ne l'est plus aujourd'hui. Il est indispensable de faire droit d'une autre manière aux intérêts de l'industrie américaine. Toute la sollicitude et tous les efforts du gouvernement doivent se diriger vers ce but. Il est nécessaire que cette industrie ne périsse point, que sa prospérité ne diminue point et que ce beau pays ne tombe dans l'appauvrissement et finisse par une ruine complète. Le Chili et le Pérou sont les deux plus beaux fleurons de l'Amérique. Il faut que leur prospérité actuelle continue.

La commission passe ensuite au droit de visite. Ce droit est une calamité pour notre commerce et une honte pour notre pays. Nous sommes forcés de le souffrir parce qu'il est consacré par un traité, mais il faut que notre gouvernement travaille à le faire abroger. Il faut que les hommes qui ont le pouvoir ne soient pas considérés comme des esclaves, et que les intérêts de ceux qui font amasser des ressentiments contre nous soient sacrifiés à ceux qui nous ont rendus libres.

On nous écrit de Leide, le 3 février : Notre ville si calme d'ordinaire prend déjà un aspect de fête. C'est samedi prochain que M. les évêques de notre université représenteront en mascarade, le cortège de l'empereur V accompagné des chevaliers de l'ordre de St. Jacques nouvellement créés par lui et se rendant à la cour du comte. A en juger par les nouvelles que nous recevons des villes voisines, Leide sera le 8 le rendez-vous général de la bonne compagnie de la Hollande.

sortir de la baie de la Haye. On sait que l'autorité anglaise avait demandé qu'on la laissât établir le ponton dans la baie, pour y consigner provisoirement les négres qui seraient libérés, jusqu'à ce que des navires pussent les exporter aux îles de Barlovento, Sierra Leone ou tout autre point.

La commission censure amèrement ce fait de moyens répressifs de la traite, le droit de visite, parce que ce droit est l'humiliation nationale et le sacrifice du commerce. Elle demande hautement que l'on adopte tous les moyens opportuns pour recouvrer l'indépendance et l'avenir maritime de l'Espagne. Le traité existe, dit-elle, il faut l'exécuter avec franchise et loyauté. Que l'on ne nous demande pas plus que le traité, nous ne l'accéderions pas ; mais nous aurons exécuté avec un honneur castillan ce qu'exige le traité. La commission finit en disant qu'elle n'a fait au texte de la loi que des changements peu importants, ces changements ne portant que sur la compétence des tribunaux, etc.

La commission nommée par le Roi, pour examiner les comptes du chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, vient de faire son rapport.

Il résulte de cette pièce qui n'occupe pas moins de treize colonnes du journal officiel, que l'absence d'une loi sur l'expropriation pour utilité publique, cause bien des retards à l'achèvement des chemins de fer et rend les prix des terrains beaucoup trop chers.

Le montant des adjudications effectuées s'élève à fl. 12,712,320 et celui des recettes à fl. 11,864,539 ; il y a par conséquent un déficit de fl. 847,781. Ce déficit serait de fl. 2,175,317, sans la généreuse intervention de S. M., par suite de laquelle la Société a pu disposer d'un capital de fl. 1,327,536.

Le trajet jusqu'à Arnhem pourra être achevé au printemps prochain.

Hier, est décédé en cette ville M. De Lange van Wijnbergen, conseiller à la Cour provinciale de justice de Hollande-Méridionale.

On écrit de Rotterdam, le 3 février : Aujourd'hui a eu lieu l'inhumation solennelle de M. Löwenstam, grand-rabbin en cette ville, mort avant-hier à l'âge de 38 ans. La communauté israélite de Rotterdam fait en lui une perte irréparable.

On nous écrit de Leide, le 3 février : Notre ville si calme d'ordinaire prend déjà un aspect de fête. C'est samedi prochain que M. les évêques de notre université représenteront en mascarade, le cortège de l'empereur V accompagné des chevaliers de l'ordre de St. Jacques nouvellement créés par lui et se rendant à la cour du comte. A en juger par les nouvelles que nous recevons des villes voisines, Leide sera le 8 le rendez-vous général de la bonne compagnie de la Hollande.

On lit dans le Journal de Bruxelles : On se rappelle que dans son discours d'ouverture du congrès, M. Tyler, président des Etats-Unis, a fait connaître l'intention du gouvernement américain d'établir un service de navigation transatlantique entre divers ports des Etats de l'Union et le continent européen.

Nous apprenons que M. le ministre des Etats-Unis à Bruxelles a sondé les vues du gouvernement belge, relativement aux avantages que celui-ci accorderait à cette entreprise, dans le cas où Anvers serait choisi comme station principale des vapeurs américains. Ses ouvertures ont été accueillies avec empressement qu'elles méritaient et des négociations ont été tout de suite entamées sur cette affaire intéressante.

M. le ministre des Travaux publics, chargé de l'administration des postes, a déjà, paraît-il, jeté les bases d'une convention postale entre les Etats-Unis et la Belgique, convention rédigée dans l'hypothèse très probable qu'Anvers sera désignée comme station européenne des steamers américains, et qu'un traité de commerce largement conçu ne tardera pas à être conclu entre les Etats-Unis et la Belgique.

En communiquant cette nouvelle la Presse s'exprime en ces termes :

« Ainsi, pendant que le département de la marine ne prend, en France, aucun parti sur les propositions avantageuses qui lui ont été faites pour l'établissement de trois lignes qui lieraient la France avec toutes les stations importantes du Nouveau-Monde, voilà une grande affaire qui s'organise à côté de nous et avec la plus grande activité. On pourrait parier, presque à coup sûr, que nos rivaux auront terminé tous leurs arrangements préliminaires et complètement installé leur service avant que nous ayons mis la main à l'œuvre. Il y a cinq ans que cette affaire des paquebots transatlantiques est pendante, et nous sommes avancés à peu près comme au premier jour ! Ne comprendra-t-on jamais le prix du temps dans les luttes pacifiques de peuple à peuple ? Ici, par exemple, n'est-il pas évident que si nous laissons les Etats-Unis s'emparer des relations de l'Amérique avec l'Europe, et porter à Anvers, déjà relié par des chemins de fer au grand débouché de l'Allemagne, ce nouvel élément d'activité commerciale, nous commettons une faute énorme dont tous nos intérêts auront à souffrir ? »

## Nouvelles et affaires d'Espagne.

Madrid, 27 janvier.

Le sénat espagnol dans sa séance du 27, qui n'a pas été longue, a approuvé après une légère discussion le projet de loi relatif aux écoles de charité et à la convention en titres 3 p. c. Le sénat ne se réunira pas maintenant avant mercredi.

La chambre des députés a procédé le 27, à la nomination d'un vice-président et d'un secrétaire, en remplacement de M. Serpina démissionnaire et de M. Gispert appelé à des fonctions publiques.

A Barcelone, M. Calva a été élu vice-président à la majorité

Feuilleton du Journal de La Haye. — 5 Fév. 1845.

## LE JUIF ERRANT. (1)

SIXIÈME VOLUME.

### Le Protecteur.

#### CHAPITRE III.

#### Révélation.

— Puis, je vous l'assure, — reprit Adrienne, — le peu de mots que vous m'avez dits m'inspirent une vague inquiétude...  
 — Allons, puisqu'il le faut... ma chère demoiselle, — reprit le juif errant paraissant faire un grand effort sur lui-même, — puisque vous ne comprenez pas à demi mot... je serai plus explicite ;... mais rappelez-vous, — ajouta-t-il d'un ton grave... — rappelez-vous que votre insistance me force à vous apprendre ce qu'il vaudrait peut-être mieux ignorer.

— Parlez de grâce, Monsieur, parlez, — dit Adrienne.  
 Rodin, rassemblant autour de lui Adrienne, Dagobert et la Mayeux, leur dit à voix basse d'un air mystérieux :  
 — N'avez-vous donc jamais entendu parler d'une association puissante qui étend son réseau sur toute la terre, qui compte des affiliés, des séides, des fanatiques dans toutes les classes de la société, qui a eu et qui a encore souvent l'appui des rois et des grands... association toute puissante, qui d'un mot élève des créatures aux positions les plus hautes, et d'un mot aussi les rejette dans le néant dont elle seule a pu les tirer ?  
 — Mon Dieu, Monsieur, — dit Adrienne, — quelle est donc cette association formidable ! Jamais je n'en ai entendu parler.

— Je vous crois, et pourtant votre signification ce sujet m'étonne au dernier point, ma chère Demoiselle.  
 — Et pourquoi cet étonnement ?  
 — Parce que vous avez vécu longtemps avec Madame votre tante, et vu souvent l'abbé d'Aigrigny.

— J'ai vécu chez Mme de Saint-Dizier, mais non pas avec elle, car pour pour mille raisons elle m'inspirait une répugnance légitime.  
 — Mais au fait, ma chère demoiselle, ma remarque n'était pas juste : c'est là plus qu'ailleurs où, devant vous, on devait garder le silence sur cette association, et c'est pourtant grâce à elle que Mme de Saint-Dizier a joui d'une si redoutable influence dans le monde sous le dernier règne... Eh bien ! suchez-le donc ! C'est le concours de cette association qui rend l'abbé d'Aigrigny un homme si dangereux ; par elle il a pu surveiller, poursuivre, atteindre différents membres de votre famille, ceux-ci en Sibérie, ceux-là au fond de l'Inde, d'autres enfin, au milieu des montagnes de l'Amérique, car je vous l'ai dit, c'est par hasard avant-hier en compulsant les papiers de l'abbé d'Aigrigny, que j'ai été mis sur la trace, puis convaincu de son affiliation à cette compagnie, dont il est le chef le plus capable.

— Mais, Monsieur, le nom de cette compagnie, — dit Adrienne.  
 — Eh bien !... c'est... — Et Rodin s'arrêta.  
 — C'est... — reprit Adrienne, aussi intéressée que Dagobert et que la Mayeux, — c'est...  
 Rodin regarda autour de lui, ramena par un signe les autres acteurs de cette scène encore plus près de lui, et dit à voix basse, en accentuant lentement ses paroles :  
 — C'est... la compagnie de Jésus.  
 Et il tressaillit.

— Les jésuites, — s'écria Mlle de Cardoville ne pouvant contenir un éclat de rire d'autant plus franc que, d'après les mystérieuses précautions de Rodin, elle s'attendait à une révélation dont elle beaucoup plus terrible, — les jésuites ! — reprit-elle en riant toujours ; — mais ils n'existent que dans les livres ; ce sont des personnages historiques très-effrayants, je le crois ; mais pourquoi dénigrer ainsi Mme de Saint-Dizier et M. d'Aigrigny ? Tels qu'ils sont, ne justifient-ils pas assez mon aversion et mon dédain ?  
 Après avoir écouté silencieusement Mlle de Cardoville, Rodin reprit d'un air grave et pénétré :  
 — Votre aveuglement m'effraie, ma chère Demoiselle, le passé aurait dû

vous faire craindre pour l'avenir, car, plus que personne, vous avez déjà subi la funeste action de cette compagnie dont vous regardez l'existence comme un rêve.

— Moi ? Monsieur, — dit Adrienne en souriant, qu'on n'un peu surprise.  
 — Vous...  
 — Et dans quelle circonstance ?  
 — Vous me le demandez, ma chère Demoiselle, vous me le demandez ? et vous avez été enfermée dans une maison folle ? N'est-ce donc pas vous dire que le maître de cette maison est un des membres les plus dévoués de cette compagnie, et, comme tel, l'instrument aveugle d'un abbé d'Aigrigny ?

— Ainsi, — dit Adrienne, sans sourire cette fois, — M. de Saint-Dizier ?  
 — Obéissant à l'abbé d'Aigrigny, le chef le plus redoutable de cette redoutable société... il emploie son génie au mal ; mais, il faut l'avouer, c'est un homme de génie... aussi est-ce surtout sur lui qu'une fois d'ici, vous et les vôtres devez concentrer toute votre surveillance, tous vos soupçons ; car, croyez-moi, je le connais, il ne regarde pas la partie commode ; il faut vous attendre à de nouvelles attaques, sans doute d'un autre genre ; mais, par cela même, peut-être plus dangereuses encore.

— Heureusement... vous nous prévenez, mon brave, — dit Dagobert, et vous serez avec nous.

— Je puis bien peu, mon bon ami ; mais ce peu est au service des honnêtes gens, — dit Rodin.

— Maintenant, — dit Adrienne d'un air pensif, complètement persuadée par l'air de conviction de Rodin, — je m'explique l'influence immense que vous ma tante exerçait sur le monde ; je l'attribuais seulement à ses relations avec des personnages puissants ; je croyais bien qu'elle était, ainsi que l'abbé d'Aigrigny, associée à de ténébreuses intrigues dont la religion était le voile, et j'étais loin de croire à ce que vous m'apprenez.

— Et combien de choses vous ignorez encore ! — reprit Rodin. — Si vous saviez, ma chère Demoiselle, avec quel art ces gens-là vous environnent, à votre insu, d'agens qui leur sont dévoués ! Lorsqu'ils ont intérêt à vous instruire, aucun de vos pas ne leur échappe. Puis, pour à peu, ils vous habituent, prudemment et dans l'ombre ; ils vous circonviennent par tous les moyens possibles, depuis la flatterie jusqu'à la terreur... vous vous effrayez, pour vous dominer ensuite dans ce que vous avez cru de leur autorité ; tel est leur but, et, il faut l'avouer, ils l'atteignent souvent avec un détestable habileté.

Rodin avait parlé avec tant de simplicité, qu'Adrienne, rassurée, puis, se reprenant cette crainte, elle reprit :

— Et pourtant, non... non, jamais je ne pourrai concevoir un pouvoir si infernal ; encore une fois la puissance de cette compagnie est d'un autre âge... Dieu soit loué ! ils ont disparu à tout jamais.

— Oui, certes, ils ont disparu, car ils savent se dissimuler et disparaître dans certaines circonstances ; mais c'est sur eux qu'il faut se méfier, car, dans les ténèbres, Ah ! ma chère Demoiselle, si vous connaissiez leur effrayant habileté... Dans une chaîne invisible de qui est oppressif, lâche et tyrannique, j'avais étudié l'histoire de cette terrible compagnie avant de savoir que l'abbé d'Aigrigny en faisait partie. C'est à épouvanter... Si vous saviez quels moyens ils emploient !... Quand je vous dirai que, grâce à leur ruse diabolique, les apparitions les plus pures, les plus dévouées, cachent à l'aveugle les plus abominables... et les regards de Rodin parurent s'arrêter sur la Mayeux ; mais voyant qu'Adrienne ne s'apercevait pas de cette insinuation, le jésuite reprit : En un mot, êtes-vous en butte à leurs intrigues, ont-ils intérêt à vous capter ? Oh ! de ce moment, défiez-vous de tout ce qui vous

entourer.

— Mais, Monsieur, ne faut-il pas mieux connaître les périls dont on est environné ?

— Non, ma chère Demoiselle, — reprit Rodin avec un soupir en regardant Mlle de Cardoville et s'étonnant de son silence, — ne m'interrogez pas sur la puissance de l'abbé d'Aigrigny.

— Mais, encore une fois, Monsieur, — reprit Adrienne, pourquoi cette hésitation à me répondre ? Que craignez-vous ?

— Ah ! ma chère Demoiselle, — dit Rodin en frissonnant, — ces gens-là sont si puissants !... leur animosité est si terrible !

— Mais, Monsieur, ne faut-il pas mieux connaître les périls dont on est environné ?

— Non, ma chère Demoiselle, — reprit Rodin avec un soupir en regardant Mlle de Cardoville et s'étonnant de son silence, — ne m'interrogez pas sur la puissance de l'abbé d'Aigrigny.

— Mais, encore une fois, Monsieur, — reprit Adrienne, pourquoi cette hésitation à me répondre ? Que craignez-vous ?

— Ah ! ma chère Demoiselle, — dit Rodin en frissonnant, — ces gens-là sont si puissants !... leur animosité est si terrible !

— Mais, Monsieur, ne faut-il pas mieux connaître les périls dont on est environné ?

— Non, ma chère Demoiselle, — reprit Rodin avec un soupir en regardant Mlle de Cardoville et s'étonnant de son silence, — ne m'interrogez pas sur la puissance de l'abbé d'Aigrigny.

— Mais, encore une fois, Monsieur, — reprit Adrienne, pourquoi cette hésitation à me répondre ? Que craignez-vous ?

— Ah ! ma chère Demoiselle, — dit Rodin en frissonnant, — ces gens-là sont si puissants !... leur animosité est si terrible !

— Mais, Monsieur, ne faut-il pas mieux connaître les périls dont on est environné ?

— Non, ma chère Demoiselle, — reprit Rodin avec un soupir en regardant Mlle de Cardoville et s'étonnant de son silence, — ne m'interrogez pas sur la puissance de l'abbé d'Aigrigny.

— Mais, encore une fois, Monsieur, — reprit Adrienne, pourquoi cette hésitation à me répondre ? Que craignez-vous ?

— Ah ! ma chère Demoiselle, — dit Rodin en frissonnant, — ces gens-là sont si puissants !... leur animosité est si terrible !

— Mais, Monsieur, ne faut-il pas mieux connaître les périls dont on est environné ?

(1) Voir le Journal de La Haye, d'hier.

de 66 voix sur 120, M. Vahay a été élu secrétaire par 60 voix sur 85.

Le ministre de l'intérieur en répondant à une interpellation de M. de la Roche, a déclaré que les ordres très-étendus avaient été expédiés dans les provinces pour procéder à la réélection dans les collèges des députés démissionnaires il en sera donné communication à la chambre après l'adoption du projet de loi des religieuses. Il a été par l'ordre du jour, procédé à la discussion de la totalité du projet d'abolition de la traite MM. Martinez de la Rosa ont pris successivement la parole. La chambre a décidé qu'elle ne se réunirait pas le 28.

Dans la discussion qui a eu lieu aujourd'hui sur le projet d'abolition de la traite, M. Isturiz a demandé si le gouvernement verrait quelq' inconvénient à communiquer à la chambre une des pièces officielles selon lui très-importante. Cette pièce est le rapport du capitaine-général de l'île de Cuba. O'Donnell a dit que dans ce rapport le capitaine-général, parlant de la traite des noirs, dit que s'il n'y avait plus de nègres à Cuba, elle serait perdue pour l'Espagne. Telle est du moins, à ce qu'on assure, la pensée sur laquelle insiste le plus le capitaine-général.

MM. Martinez de la Rosa et Pidal ont fait observer à M. Isturiz qu'il était certains documents destinés à édifier particulièrement la commission pour la mettre à même de faire son rapport; mais ces pièces ne doivent pas tomber dans le domaine public. M. Isturiz ayant déclaré que cette explication ne lui paraissait pas suffisante, la chambre consultée par le président a déclaré à une très-forte majorité par assis et levé, qu'il n'y avait pas lieu à donner communication publique de la pièce demandée par M. Isturiz.

C'est à peine si M. Isturiz dans la prétention qu'il avait émise, a été appuyé par 12 députés.

Puis la discussion s'est engagée plus sérieusement sur le fond de la question de l'abolition. M. Isturiz a soutenu que si la traite des noirs était abolie, c'en était fait de l'île de Cuba. Le thème soutenu par M. Martinez de la Rosa a consisté à dire que l'adoption de peines sévères contre la traite est le moyen le plus sûr de conserver cette précieuse propriété de l'Espagne.

Les journaux espagnols du 25 sont tous remplis de détails sur l'exécution de Zurbano, dont les feuilles de l'opposition font les éloges les plus pompeux. *El Espectador* et *el Clamor Publico* ont paru entourés de bandes noires.

*El Clamor* déclare que les exploits de Zurbano et la manière dont il a défendu le trône constitutionnel pendant la guerre des provinces basques, rendront sa mémoire éternelle parmi tous les bons Espagnols.

*El Eco del Comercio* dit que son cœur distille du sang en pensant qu'on vient de répandre celui du brave des braves, de l'illustre don Martin Zurbano, défenseur de la liberté. (*La sangre del valiente entre los valientes!*)

Les journaux conservateurs, sans se livrer à un pareil enthousiasme, reconnaissent cependant les services qu'a rendus un homme qui était leur plus mortel ennemi, et ils parlent de sa fin tragique en termes qui les honorent.

De l'avis de tous, Zurbano est allé à la mort avec la plus grande tranquillité. Arrivé au lieu de son exécution, et ayant demandé et obtenu la permission de parler, il dit aux soldats: « Soldats! l'unique recommandation que je vous fais, c'est de vous souvenir toujours que vous êtes les enfants du peuple, et de défendre jusqu'à la mort la constitution, le trône d'Isabelle II et les libertés du pays. — Maintenant, feu! »

— Nous empruntons au *Phare des Pyrénées* les détails suivants sur le colonel Cayo Muro, tué d'un coup de fusil, au moment où il cherchait à s'enfuir des mains des militaires qui venaient de l'arrêter, ainsi que Zurbano:

« Il n'est pas vrai, ainsi que tous les journaux l'ont annoncé, que le colonel Cayo Muro, tué, comme on sait, au moment où il cherchait à s'évader, fût beau-frère de Zurbano; ils n'étaient unis par aucun lien de parenté. Cayo Muro était fils d'un phar-

macien du village de Montenegro, et il avait reçu une éducation soignée. De 1820 à 1823 il prit les armes comme volontaire pour la défense du gouvernement constitutionnel. Emigré en 1823, il résida pendant quelque temps à Gibraltar. En 1833, il prit de nouveau les armes en faveur de la reine; il servait en qualité d'officier dans le bataillon franc de Soria, lorsque le général Manso le nomma son aide-de-camp. Il fit toute la guerre civile, et lors de la dernière époque, il était sous les ordres de Zurbano.

Les circonstances qui ont accompagné sa mort en ont rappelé d'autres qui ne peuvent se produire que dans un pays sillonné, comme l'Espagne, par les événements les plus extraordinaires et les plus bizarres. Vers la fin de 1833, Cayo Muro était chargé de la poursuite d'une troupe de bandits qui exploitaient la province de Logrono. A la tête de son détachement, il atteignit un jour cette bande, dans laquelle était le *Rayo*, et fit feu sur elle. Dans cet engagement, un des camarades du *Rayo* fut tué, et Cayo Muro fit transporter son cadavre à Logrono sur un mulet. Tué à son tour, par un des soldats du *Rayo*, agissant cette fois par les ordres du gouvernement contre son ancien adversaire, dont le rôle était changé, c'est sur un mulet que son cadavre a été enlevé, c'est à Logrono qu'il a été conduit, c'est le *Rayo* qui l'escortait.

#### Bourse de Madrid du 27 janvier.

3 p. c. 32 au comptant, 32½ à 60 jours. — 5 p. c. 23½ au c., 23½ à 60 j. Coupons, 26½ à 60 jours. — Dette sans intérêt, 6½ à 60 jours.

Toutes les correspondances particulières signalent un revirement dans la politique du gouvernement espagnol, qui suivant ces correspondances tendrait à se rapprocher des progressistes modérés.

Le remplacement du baron de Meer, la grâce du général Prim, et le langage tenu par les journaux officiels, au sujet de l'exécution de Zurbano, seraient les préludes destinés à inaugurer ce changement de système. S'il faut en croire ces correspondances, Narvaez serait disposé à marcher désormais d'accord avec la fraction de la chambre connue sous le nom de parti Concha-Pacheco: il aurait même eu une entrevue de conciliation avec Lopez, l'ancien président du conseil; et il aurait fait écrire à MM. Cortina et Pascual Madoz, qui se trouvent en ce moment à Paris, pour les engager à retourner à Madrid.

Enfin, un grand nombre d'officiers progressistes en demi-solde seraient sur le point d'être remis en activité de service.

Voici ce qu'à ce sujet on écrit de Madrid, le 24 janvier, au *Journal des Débats*:

« Le ministère semble manifester depuis quelque temps des sentiments de conciliation et des tendances véritables dans le sens libéral et constitutionnel. Des ouvertures ont été faites aux hommes les plus influents du parti progressiste qui en 1843 ont fait cause commune avec les modérés contre le parti *ayacucho* et la régence d'Espartero. Le général Serrano, qui avait été le chef de la junte organisée à Barcelone en faveur de la majorité de la reine, et depuis, ministre de la guerre, vivait depuis un an dans un village d'Andalousie, entièrement en dehors des affaires politiques. Le président du conseil, général Narvaez lui a, dit-on, écrit pour l'engager à se rendre à Madrid, et à le secourir dans la réorganisation de l'armée. On assure même que le système d'exclusion actuel, que tout parti vainqueur n'est que trop disposé à adopter à l'égard de ses adversaires, fera place à des dispositions sages et légales qui permettraient aux officiers, sans distinction d'opinion, de suivre honorablement leur carrière. Aussi un grand nombre d'officiers progressistes doivent être immédiatement replacés dans les rangs de l'armée.

• M. Lopez, président du conseil du ministère de conciliation,

a aussi été engagé par le gouvernement à se joindre à lui, et à donner son avis sur les mesures administratives dont ce ministère voudrait doter le pays aussitôt après la clôture des travaux législatifs. MM. Cortina et Pascual Madoz, qui se trouvent en ce moment à Paris, ont reçu également des invitations pour se rendre à Madrid. Le ministère s'occupe avec la plus grande activité de la loi électorale et de l'organisation du conseil d'état, qui se composera de trente-cinq à quarante personnes.

La question religieuse, par cela même qu'elle touche aux entrailles de la société espagnole, excite toujours un vif intérêt. Aujourd'hui encore le congrès s'est occupé de la loi sur la dotation des religieuses. Un député qui jouit de beaucoup de considération, M. d'Egana, a pris avec chaleur la défense des intérêts des corporations religieuses. Il est député des provinces basques, où le clergé a conservé encore une grande influence, et se distingue par la régularité de ses mœurs et de ses lumières.

#### Nouvelles et affaires de France.

Paris, 2 février.

Par une ordonnance du roi, datée d'hier 1<sup>er</sup> février, contresignée par M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, et insérée au *Moniteur*, M. de Salvandy, membre de la chambre des députés, est nommé ministre de l'instruction publique et grand-maître de l'université, en remplacement de M. Villemain.

On a prétendu que l'ancien ministre du 15 avril s'était séparé de la majorité. Le *Messenger* donne un démenti formel à un journal qui a dit qu'il avait vu, de ses yeux vu, M. de Salvandy voter successivement pour et contre l'amendement de M. Léon de Malleville. La feuille officielle assure que cet honorable député, au su et au vu de toute la chambre, s'est levé à toutes les épreuves, contre l'amendement de M. de Malleville et contre tous les amendemens.

On assurait hier à la chambre que le ministère ne fixerait le jour de la présentation des fonds secrets qu'après la réception du discours d'ouverture du parlement anglais.

— On lit dans le *Globe*:

« Pendant que M. Billault prononçait, lundi, son discours d'intimidation contre les conservateurs, M. Molé se trouvait à la tribune des pairs. La harangue comminatoire y produisit un étrange effet, et quelques collègues de M. Molé lui demandèrent ce qu'il en pensait. C'est alors et c'est à cet effet que l'ancien président du 15 avril répondit qu'après une pareille déclaration de guerre faite au parti conservateur, il ne pouvait y avoir désormais entre lui et M. Billault aucun rapprochement possible.

Le lendemain, un ami commun de M. Billault et de M. le comte Molé se rendit chez ce dernier pour lui porter les regrets du tribunal d'Anenis. M. Billault, qui avait ordonné qu'on pouvait surfaire devant la chambre comme au barreau, et demander un peu plus afin d'obtenir un peu moins, confessa qu'il était sorti, la veille, des limites qu'un homme ayant des prétentions politiques ne franchit jamais. L'ami ajouta néanmoins, au nom de M. Billault, et pour expliquer sa sortie, qu'il y avait, à la chambre, de certains tempéraments sur lesquels la menace de l'empereur n'avait eu aucun effet.

M. Molé manifestant son opinion de la veille, et nous en voyant qu'il s'exprima à-peu-près ainsi:

« M. Billault est encore jeune, fort jeune. Il a beaucoup de talent, et en le guidant bien, on pourrait en faire un grand parti; mais quant à présent, il n'y a pas à y songer. Le cabinet aura la majorité sur les fonds secrets, et il est superflu de songer à des combinaisons d'ailleurs dépourvues de toute possibilité. »

#### CHAMBRES.

Nous revenons, suivant notre promesse, sur la séance de la

seigneur, soupçonnez les attachemens les plus nobles, les affections les plus tendres, car ces monstres parviennent quelquefois à corrompre vos meilleurs amis, et à en faire contre vous des auxiliaires d'autant plus terribles, que votre confiance est plus aveugle.

— Ah! c'est impossible... s'écria Adrienne révoltée. — vous exagérez... Non, non, l'enfer n'auroit rien créé de plus horrible que de telles trahisons...

— Hélas! ma chère Demoiselle... un de vos parents... M. Hardy... le cœur le plus loyal, le plus généreux, a été ainsi victime d'une trahison infâme... Enfin, savez-vous ce que la lecture du testament de votre aïeul vous a appris? C'est qu'il est mort victime de la haine de ces gens-là, et qu'à cette heure, après cent cinquante ans d'intervalle, ses descendans sont encore en butte à la haine de cette indestructible compagnie.

— Ah! Monsieur... cela épouvante, — dit Adrienne en s'entant son cœur se serrer. — Mais il n'y a donc pas d'armes contre de telles attaques?...

— La prudence, ma chère Demoiselle, la réserve la plus attentive, l'étude de la plus incessante défiance de tout ce qui vous approche. — Mais c'est une vie effrayante que celle de Monsieur; mais c'est une torture que d'être en proie à des soupçons, à des doutes, à des craintes continuelles!

— Eh! sans doute! ils le savent bien, les misérables... C'est ce qui fait leur force... souvent ils triomphent par l'excès même des précautions que l'on prend contre eux. Aussi, ma chère Demoiselle, et vous digne et brave soldat, au nom de ce qui vous est cher, défiez-vous, ne laissez pas légèrement votre confiance; vous les avez toujours pour ennemis implacables... Et vous savez, pauvre et intéressante enfant, — ajouta le jésuite en s'adressant à la Mayeux, — suivez mes conseils... craignez-les... ne dormez que d'un œil comme dit le proverbe.

— Mais, Monsieur... dit la Mayeux; — qu'ai-je fait? qu'ai-je à craindre?

— C'est ce que vous avez fait? Eh! mon Dieu! n'avez-vous pas tendrement aimé ce jeune homme, votre protecteur? n'avez-vous pas tenté de venir à son secours? Hélas! vous ne l'avez pas épargné, et vous l'avez trahi, le brave Agrippa! Hélas! pauvre enfant... ne voyez-vous pas, à la lueur de leur haine, malgré votre obscurité? Ah! ma chère Demoiselle! ne croyez pas que j'exagère. Réfléchissez... Songez à ce que je viens de rappeler un fidèle compatriote, le maréchal Simon, relativement à son emprisonnement à Leipzig; songez à ce qui vous est arrivé à vous-même, que l'on a osé conduire à l'ennemi, de toute justice? Et alors vous verrez qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau de la puissance occulte de cette compagnie... Soyez toujours en garde, et surtout, ma chère Demoiselle, dans tous les cas douteux, ne craignez pas de vous adresser à moi. En trois jours j'ai assez appris par ma propre expérience, par leur manière d'agir, pour pouvoir vous indiquer un piège, une embuscade, et vous en défendre.

— Dans une pareille circonstance, Monsieur, — répondit Mlle de Cardoville, — à défaut de reconnaissance, mon intérêt ne vous désignerait-il pas comme mon meilleur conseiller?

— Selon la tactique habituelle des fils de Loyole, qui, tout en leur montrant leur propre existence afin d'échapper à leurs adversaires, tentent, au contraire, proclamant avec ardeur la puissance viciée de leur organisation, afin d'intimider les faibles, Rodin avait déclaré de dire au nez de régisseur de la terre de Cardoville, lorsque celui-ci avait parlé de l'existence des jésuites, tandis qu'à ce moment on regardait ainsi leurs moyens d'action, il s'élevait, et il avait réussi à jeter dans l'esprit de Mlle de Cardoville quelques germes de frayeur, qu'il n'avait pas osé développer par la réflexion, et servir plus tard les projets séculiers qu'il méditait.

La Mayeux ressentait toujours une grande frayeur à l'endroit de Rodin;

pourant, depuis qu'elle l'avait entendu déroger à Adrienne la sœur puissante de l'ordre qu'il disait si redoutable, la jeune ouvrière, loin de soupçonner le jésuite d'avoir l'audace de parler ainsi d'une association dont il était membre, lui savait gré, presque malgré elle, des importants conseils qu'il venait de donner à Mlle de Cardoville.

Le nouveau regard qu'elle jeta sur lui à la dérobée (et que Rodin surprit aussi, car il observait la jeune fille avec une attention soutenue) fut empreint d'une gratitude pour ainsi dire étonnée.

Devant cette impression, voulant l'améliorer encore, tâcher de détruire les lâcheuses préventions de la Mayeux, et aller surtout au devant d'une révélation qui devait être faite tôt ou tard, le jésuite eut l'air d'avoir oublié quelque chose de fort important, et s'écria en se frappant le front:

— A quoi pensais-je donc? — Puis, s'adressant à la Mayeux:

— Savez-vous, ma chère fille, où est votre sœur?

Aussi interdite qu'attristée de cette question inattendue, la Mayeux répondit en rougissant beaucoup, car elle se rappelait sa dernière entrevue avec la brillante reine Baruchan:

— Il y a quelques jours que je n'ai vu ma sœur, Monsieur.

— Eh bien! ma chère fille, elle n'est pas heureuse, — dit Rodin: — j'ai promis à une de ses amies de lui envoyer un petit souvenir je me suis adressé à une personne charitable; voici ce que l'on m'a donné pour elle... — Et il tira de sa poche un rouleau cacheté qu'il remit à la Mayeux, aussi surprise qu'attendrie.

— Vous avez une sœur malheureuse... et je n'en sais rien, — dit vivement Adrienne à l'ouvrière: — ah! mon enfant, c'est mal!

— Ne la blâmez pas... dit Rodin... D'abord elle ignorait que sa sœur fut malheureuse, et puis elle ne pouvait pas vous demander à vous, ma chère Demoiselle, de vous y intéresser.

Et comme Mlle de Cardoville regardait Rodin avec étonnement, il ajouta en s'adressant à la Mayeux:

— N'est-il pas vrai, ma chère fille?

— Oui, Monsieur, — dit l'ouvrière en baissant les yeux et rougissant de nouveau; puis, elle ajouta vivement et avec anxiété:

— Mais ma sœur, Monsieur, où l'avez-vous vue? où est-elle? comment est-elle malheureuse?

— Tous ces serais trop long à vous dire, ma chère fille, allez le plus tôt possible rue Clovis, maison de la fratrière, demandez à parler à votre sœur de la part de M. Charlamagne ou de M. Rodin, comme vous voudrez, car je suis également connu dans ce pied-à-terre sous mon nom de baptême comme sous mon nom de famille, et vous saurez le reste... Dites seulement à votre sœur que si elle est sage, et si elle persiste dans ses bonnes résolutions, l'on continuera de s'occuper d'elle.

La Mayeux, de plus en plus surprise, allait répondre à Rodin, lorsque la porte s'ouvrit, et M. de Germande entra.

La figure du magistrat était grave et triste.

— Reconnaissez-vous le maréchal Simon? — s'écria Mademoiselle de Cardoville.

— Malheureusement... je ne vous les ai même pas, — répondit le juge.

— Et où sont-elles, Monsieur? qu'en a-t-on fait? Avant-hier encore elles étaient dans ce coffret! — s'écria Dagobert, bouleversé de ce complet revirement de ses espérances.

A peine le soldat avait-il prononcé ces mots, que, profitant du mouvement qui groupait les personnes de cette scène autour du magistrat, Rodin se recula de quelques pas, gagna discrètement la porte, et disparut sans que personne se fût aperçu de son absence.

Pendant que le soldat, ainsi rejeté tout à coup au plus profond de son dé-

sespoir, regardait M. de Germande, attendant sa réponse avec angoisse, Adrienne dit au magistrat:

— Mais, mon Dieu! Monsieur, lorsque vous vous êtes présenté dans le couvent, que vous a répondu la supérieure au sujet de ces jeunes filles?

— La supérieure a refusé de s'expliquer, Mademoiselle. — Vous prétendez, Monsieur, — m'a-t-elle dit, — que les jeunes personnes dont vous parlez sont retenues ici contre leur gré... puisque la loi vous donne cette fois le droit de pénétrer dans cette maison, visitez-la... — Mais, Madame, veuillez me répondre positivement, — si je dit à la supérieure, — affirmez-vous être complètement étrangère à la séquestration de ces jeunes filles que je viens réclamer? — Je n'ai rien à dire à ce sujet, Monsieur. Vous vous dites autorisé à faire des perquisitions; faites-les... Ne pouvant obtenir d'autres explications, — ajouta le magistrat, — j'ai parcouru le couvent de tous côtés, je me suis fait ouvrir toutes les chambres; mais, dans aucun d'elles, je n'ai trouvé aucune trace de ces jeunes filles...

— Et les autres envoyées dans un autre endroit, — s'écria Dagobert, — et qui sait? bien malades peut-être... Ils les tueraient, mon Dieu! ils les tueraient!

— s'écria-t-il avec un accent déchirant

— Après un tel refus, que faire, mon Dieu! quel parti prendre? Ah! de grâce, éclairés-nous, Monsieur, vous, notre conseil, vous, notre Providence...

— dit Adrienne en se retournant pour parler à Rodin, qu'elle croyait derrière elle. — Quelle serait votre...

Puis s'apercevant que le jésuite avait tout à coup disparu, elle dit à la Mayeux avec inquiétude:

— Et M. Rodin, où est-il donc?

— Je ne sais pas, Mademoiselle, — répondit la Mayeux en regardant autour d'elle: — il n'est plus là.

— Cela est étrange, — dit Adrienne, — disparaitre si brusquement!

— Quand je vous disais que c'était un traître, — s'écria Dagobert en frappant du pied avec rage; — ils s'entendent tous.

— Non, non, — dit Mlle de Cardoville, — ne croyez pas cela; mais l'agence de M. Rodin n'est pas moins très-régulière, car, dans cette circonstance difficile, grâce à la position que M. Rodin a occupée auprès de M. d'Angremont, il aurait pu peut-être donner d'autres renseignements.

— Je vous avouerai, Mademoiselle, que j'y comptais presque, — dit M. de Germande, — et j'étais revenu ici avant pour venir apprendre le résultat de vos recherches que pour demander à cet homme de courir et de droit, qui a si courageusement dévoilé d'odieuses machinations, de nous éclairer de ses conseils dans cette circonstance.

Ces choses assez étrange! depuis quelques instans Dagobert, profondément absorbé, n'appartait plus aucune attention aux paroles du magistrat; il regardait tantôt pour lui. Il ne s'aperçut même pas du départ de M. de Germande, qui se retira après avoir promis à Adrienne de ne rien négliger pour arriver à connaître la vérité au sujet de la disparition des orphelins.

Inquieté de ce silence, voulant quitter à l'instant la maison et s'adresser à Dagobert, à l'accompagner, Adrienne, après un coup d'œil à l'agence, échangea avec la Mayeux, s'approchant du soldat, lorsqu'on entendit au dehors de la chambre des pas précipités et une voix mâle et sonore s'élevant avec impatience:

— Où est-il? Où est-il?

A cette voix, Dagobert eut l'air de s'éveiller en sursaut, fit un bond, poussa un cri et se précipita vers la porte.

Elle s'ouvrit...

Le maréchal Simon y parut.

(La suite à demain.)

chambre des députés du 1<sup>er</sup>, dont nous n'avons pu donner hier qu'un résumé très-succinct.

La chambre a voté assez rapidement jusqu'à l'article 22 du projet sur la police des chemins de fer. La nouvelle loi défend d'établir, à une distance de moins de vingt mètres de la limite d'un chemin de fer, desservi par des machines à feu, des couvertures en chaume, des meules et aucun autre dépôt de matières inflammables. Cette prohibition ne s'étendra pas cependant aux dépôts de récoltes faits seulement pour le temps de la moisson. Un débat s'est élevé sur la durée de la moisson, que quelques membres voulaient préciser; mais que la chambre a préféré laisser dans le vague, introduisant ainsi, dans le projet, comme l'a dit M. de Beaumont (de la Somme) un *nid à procès*.

Il faudra, pour faire un dépôt de matières inflammables à moins de cinq mètres, une autorisation du préfet. L'administration pourra aussi faire détruire les travaux et les dépôts existant dans les zones à servitude, lors de la promulgation de la loi; mais dans ce cas il y aura lieu à une juste indemnité. Enfin toutes les contraventions relatives à la conservation des chemins seront jugées comme en matière de grandes voiries, et seront punies de 16 à 300 fr. L'art. 11 qui contient ces dispositions est, on la voit, un des plus importants de la loi; il étend les attributions des conseils de préfecture, et l'on peut prévoir dès à présent que les chambres auront à mieux déterminer les fonctions de cette partie du rouage administratif.

Les contraventions de voirie aux clauses du cahier des charges, commises par les compagnies, seront dressées par les ingénieurs ou leurs agents, et punies d'une amende de 500 à 3,000 fr. Les individus qui seront volontairement cause d'ombrage et de désordre, en obstruant la voie ou même en menaçant les conducteurs pendant la marche du convoi, s'exposeront à la peine de mort ou aux travaux forcés. Les simples menaces, même écrites, pourront être punies de plusieurs années d'emprisonnement avec amendes. Quant aux imprudences, elles pourront encourir une peine de huit jours à six mois. Ici MM. Taillandier et Durand de Romorantin voulaient que la loi fût plus sévère; quand l'imprudence serait le fait d'un agent des compagnies; mais les amendements de ces députés ont été rejetés. Ils étaient surtout soutenus par la gauche de l'assemblée. La chambre cependant a voulu établir une pénalité spéciale pour les chauffeurs et les conducteurs qui abandonneront leur poste. Mais il faut dire que la peine de mort seule pourrait faire une compensation suffisante dans l'esprit de l'homme qui fait le danger. Les autres dispositions du projet qui ont été votées ne présentent qu'un intérêt secondaire.

La situation politique s'est visiblement modifiée. Il y a quelques jours que les amis de M. Mole soutenaient la lutte de l'opposition contre le ministère; alors ils se montrèrent à la tête des assaillants, et tandis que la *Presse* tenait le rôle de réserve discrète. Aujourd'hui, nous apercevons un revirement complet de la *Presse*, depuis avant-hier, garde le silence, et la querelle se continue toujours plus vive entre l'organe du ministère et celui de la gauche, appuyé par le reste de l'opposition.

La publication des noms des députés que l'on présume avoir voté l'indemnité Pritchard, immédiatement suivie par la démonstration ostensible du parti conservateur, avait été le point de départ du réchauffement que l'on peut remarquer chez les amis de M. Mole.

Le *Constitutionnel* cherche à contraindre les *Débats* et à dissoudre le parti conservateur qui tend à s'organiser, en protestant ses intentions modérées et conciliantes de l'opposition. Vous ne voulez pas, leur dit-il, qu'on vous appelle le parti Pritchard; mais quoi! rougirez-vous de votre vote devant les électeurs? Et puis d'ailleurs:

« Notre modération est telle que nous distinguons dans la liste même de ceux contre lesquels nous combattons. Nous réprouvons leur vote avec énergie; mais nous savons quelle contrainte a pesé sur l'esprit de quelques-uns d'entre eux; nous rendons d'ailleurs, avec calme, justice à leurs personnes, et nous affirmons librement que nous ne les confondons pas dans notre poursuite. »

Le *Siècle* s'allie au *Constitutionnel* et aborde une autre question. On a prétendu que l'opposition voulait s'abstenir pendant la discussion des fonds secrets. Il répond à cette attaque que c'est là une question prématurée, et que, quand le projet de loi sera présenté, il sera temps pour l'opposition de décider ce qu'elle devra faire.

Le *Commerce*, qui ne suit point la même ligne que le *Siècle* et le *Constitutionnel*, et n'obéit point à la même influence, déclare nettement qu'en désertant la discussion, l'opposition manquerait à son devoir.

Au surplus, différents journaux s'accordent à dire que le ministère ne présentera la loi sur les fonds secrets qu'après l'ouverture du parlement d'Angleterre, et qu'il espère trouver dans les discours de la reine quelques arguments à l'appui de sa politique.

### Nouvelles de Suisse.

Berne, 28 janvier.

Le projet d'instruction pour la Diète extraordinaire, tel que le conseil exécutif l'a adopté, est ainsi conçu: La députation doit: 1<sup>o</sup> Faire en sorte que la Diète déclare que la question des jésuites est une affaire fédérale; 2<sup>o</sup> que la Diète déclare que l'ordre de la Société de Jésus soit éloigné du territoire de la confédération; 3<sup>o</sup> que la Diète déclare que les corps-franca qui ne sont sous les ordres des gouvernements cantonaux, ne soient pas tolérés dans la confédération, et invite à cet effet les cantons à prévenir, par des lois, les incursions des volontaires de leur canton sur un autre territoire, et à punir, avec toute la rigueur des lois, des actes semblables, contraires à tout ordre social et détruisant tous les rapports basés sur le droit des gens; 4<sup>o</sup> la députation est en outre autorisée à se rallier, selon l'état des choses, aux propositions des autres cantons qui se rapprochent le plus du sens et du but de cette instruction; 5<sup>o</sup> la députation reçoit l'instruction de s'adresser au conseil du gouvernement dans des cas imprévus et en général dans toutes les occurrences dont il n'est pas fait mention dans ces instructions; il lui donnera, selon les circonstances, des pouvoirs ou des missions ou convoquera le grand conseil.

### Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 15 janvier.

Dimanche dernier, à l'occasion du renouvellement de l'année musulmane, le sultan s'est rendu à la Sublime-Porte. Tous les ministres et les hauts fonctionnaires se réunirent aussitôt dans la salle du conseil de justice et là S. Exc. le ministre des affaires étrangères, Chékib-Effendi, lut à haute voix en présence du sultan le hatti-chérif suivant, adressé par S. H. au grand-visir:

« Mon fidèle visir, Les différents hatti-chérifs que j'ai rendus depuis mon avènement au trône, avaient pour unique but d'assurer le repos et le bien-être de mes sujets, de consolider par ce moyen la religion et l'empire. Tout le monde doit savoir que c'est mon unique vœu et l'objet de ma sollicitude constante. On ne peut pas nier non plus que de grands efforts n'aient été faits pour atteindre ce but. Cependant, soit que la base ait été mal assise, soit que tous les obstacles n'aient pas été prévus, jusqu'à présent tous ces efforts sont demeurés en partie stériles et la réorganisation militaire seule a été couronnée d'un succès complet. Grâce à Dieu les bons résultats de cette réforme se font chaque jour de plus en plus sentir, mais comme l'entretien, et la consolidation d'un état militaire en harmonie avec les besoins de l'empire, reposent nécessairement sur la prospérité et l'aisance de toutes les classes de nos sujets, il en résulte que cette réforme elle-même n'est pas encore solidement assise. J'en éprouve un vif regret et je m'en préoccupe jour et nuit. Plus d'un sujet à diverses reprises j'ai manifesté clairement mes sentiments et expliqué mes intentions aux ministres actuels, et je n'ai rien négligé pour qu'ils travaillent de concert et unissent leurs efforts dans l'intérêt de l'état; mais la stérilité des résultats est-elle pour moi une cause d'étonnement et d'indignation? »

« Je l'ordonne donc, à toi et à tous les ministres réunis en ma présence, de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'empire et le bien-être de nos sujets, ce qui forme l'unique but de nos vœux et de notre sollicitude impériale. Que tous mettent leurs efforts en commun et travaillent avec ensemble, sous les auspices de la Providence divine, pour réaliser toutes les améliorations utiles. »

« Pour atteindre ce but, il est indispensable de commencer par détruire l'ignorance, ce fléau de la société, qui la religion et la saine raison condamnent également. Afin de propager les lumières, de dissiper les ténèbres de l'ignorance et de répandre les sciences, vous devez d'abord fonder des écoles sur tous les points de l'empire où elles seront jugées nécessaires et prendre toutes les mesures convenables pour le développement de l'instruction publique. »

« J'ai aussi l'intention d'établir à Constantinople un vaste hôpital, où les pauvres et les malades de toutes les classes de mes sujets puissent trouver un asile et des soins. Que mes ministres prennent donc les mesures nécessaires et m'indiquent les établissements utiles dont le besoin se fait spécialement sentir dans les différentes parties de l'empire; que de temps en temps ils m'adressent des rapports sur ces différents objets et avec l'aide de la Providence divine toutes les réformes nécessaires deviendront d'une exécution facile. »

On assure que ce hatti-shérif a été rédigé par le sultan lui-même; on peut donc le considérer comme l'expression de ses intentions et de sa volonté. Tout commentaire est inutile et ne servirait qu'à l'affaiblir.

Nous ajouterons que les résultats de ce hatti-shérif ne se feront pas attendre; le ministère s'occupe d'organiser l'instruction publique et d'en former un service spécial qui sera placé entre les mains d'un fonctionnaire qui préschale les garanties nécessaires.

Les rapports du divan avec l'ambassade anglaise se sont beaucoup améliorés. Les bases d'un arrangement ont été posées et acceptées par les deux parties, ainsi toute cause de mésintelligence semble écartée et il ne reste plus qu'à régler quelques détails. Le ministère semble avoir compris qu'il lui faut absolument deux choses: au dedans une administration forte et régulière et au dehors de bons rapports avec l'Europe.

La nomination du patriarche de Jérusalem qui avait donné lieu à de grands soupçons parmi le clergé grec, sera dit-on, faite par le synode de Jérusalem. Cependant le patriarche de Constantinople insiste encore, mais ses efforts seront vains, et les conseils pleins de sagesse donnés par la Russie au divan dans cette circonstance, auront évité au gouvernement turc des engagements dans une mauvaise affaire, qui aurait fini par être funeste à son crédit, dans le cas où il aurait voulu soutenir ouvertement les prétentions du patriarche de Constantinople.

Une réunion des représentants des cinq grandes puissances a eu lieu chez sir Stratford Canning pour délibérer sur les affaires du Liban; aucune décision n'a encore été prise.

### Nouvelles et faits divers.

Nous avons récemment annoncé, d'après le *Handelsblad*, que le gouvernement de Bourbon avait pris possession, au nom de la France, de deux îlots des mers de l'Inde. Le *National* donne aujourd'hui quelques détails sur cette conquête, qui, dit-il, a été blâmée par le ministre de la marine de France.

« Les deux îles dont il s'agit sont connues sous les noms de Saint-Paul et d'Amsterdam. Elles sont situées à une assez grande distance dans le S.-E. de Bourbon et de Maurice, et sont, jusqu'à ce jour, complètement inhabitées. Leurs parages sont fréquentés par des bancs immenses de poissons du même genre que la morue, et dont la pêche peut présenter de bons résultats. Les baleines s'y montrent en grande abondance, et ces côtes servent de refuge à des bandes de phoques et autres amphibiens dont on extrait de l'huile. »

« Une maison de commerce de Bourbon dont les navires avaient visité ces îles, persuadée qu'on pourrait tirer un grand parti de leur occupation, s'adressa à M. le gouverneur de cette colonie, qui prit sur lui d'y faire arborer le pavillon français et y envoya quatre hommes et un caporal. Il était informé d'ailleurs que le gouvernement de Maurice songeait à prendre l'initiative et désirait le prévenir. Acte fut dressé de cette prise de possession provisoire. »

« Cette pacifique conquête aurait peut-être eu quelque avenir. Le poisson salé, qui forme une des principales bases de la nourriture des habitants de l'Inde, manque presque complètement à Bourbon et à Maurice. Celui qui vient de Terre-Neuve arrive presque toujours avarié ou hors d'état d'être conservé en approvisionnement. On sait d'ailleurs que le poisson insuffisamment préparé est avantageusement employé comme engrais, et que les engrais sont rares à Bourbon. »

« Les baigneurs américains fréquentent Saint-Paul et Amsterdam et y font souvent relâche. Les côtes sont couvertes de débris de baleines qui démontrent que la pêche est active dans les mers environnantes. Ces îles sont d'ailleurs situées sur la route des navires qui se rendent du Cap à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Zélande. Il n'était donc pas impossible d'y fonder un établissement qui eût quelque analogie avec Saint-Pierre et Miquelon, et qui eût donné à notre commerce de pêche un peu de cette activité dont il a besoin. »

« Saint-Paul et Amsterdam sont des produits volcaniques. Saint-Paul surtout est à peine refroidi, et l'île est couverte de sources thermales et sulfureuses dont l'usage eût pu être appliqué à la guérison de la lèpre, horrible maladie qui infeste les deux colonies de Bourbon et de Maurice. Amsterdam est couvert de forêts. Cette île, très élevée et assez étendue, n'a pas encore été suffisamment explorée, les établissements de pêche ayant toujours été formés à Saint-Paul, qui possède une anse fermée favorable au mouillage des petits navires. »

« Les marchands qui s'étaient les premiers présentés sur ces côtes, ont eu la permission de surmonter leur établissement du pavillon national, mais ils ont dû l'entourer d'une bande bleue, destinée à faire connaître que le gouvernement ne se charge nullement de défendre la nationalité de l'occupation. »

« Il a été reçu à New-York des nouvelles de Carthagène du 26 novembre. L'élection présidentielle était l'objet des principales préoccupations. Les généraux Mosquera, Borrero et le docteur Cuevo, s'étaient portés candidats, et aucun d'eux n'avait réuni la majorité des suffrages. Le congrès devait, en conséquence, être appelé à faire un choix parmi les trois rivaux. On pensait que le général Mosquera serait élu. »

« On annonce que le chargé d'affaires américain a réussi à obtenir du gouvernement de Bogota le règlement d'une vieille indemnité réclamée par les États-Unis pour la saisie illégale d'un navire, il y a plus de vingt ans. Le président Tyler s'était plaint très-vivement, dans son dernier message, de la mauvaise volonté que montrait, dans cette affaire, le gouvernement grenadin. »

« On écrit de Belgrade, 17 janvier. »

« Le parti des émigrés serbes fait de nouveaux préparatifs pour susciter des troubles en Serbie, ce qui prouve que la complète réduction de la troupe qui attaqua Chabacz par surprise, au mois d'octobre de l'an passé, n'était pas une leçon suffisante pour ces gens-là. Cette fois, on doit exécuter le plan sur une plus vaste échelle, et pour cet effet, les conjurés se montrent actifs non seulement aux confins militaires d'Autriche, mais aussi en Bosnie et en Bulgarie, où ils se sont rattachés à la propagande slave. On dit cependant que le gouvernement serbe tient tous les fils de ces menées et qu'il est préparé à tout événement. »

« Le *Constitutionnel* publie la version suivante sur le mouvement insurrectionnel qui a éclaté à Montevideo, selon les dernières lettres reçues de cette ville: »

« Un marin de la flotte brésilienne, après s'être engagé à Montevideo dans la légion italienne, était retourné à son bord; revenu à Montevideo, il y fut arrêté. L'amiral brésilien Grensell le réclama. Le ministre de la guerre Pacheco refusa non seulement de le rendre, mais, prenant le commandement des petits bâtiments montevidéens, les fit évoluer comme pour braver les Brésiliens. Pendant ce temps le président fit prévenir l'amiral Grensell que le marin lui serait rendu, et fit relâcher celui-ci. A son retour, Pacheco donna sa démission. Mais son frère, colonel de dragons, et Estivao, commandant d'une légion, cherchèrent à exciter en faveur du démissionnaire la sympathie des légions française et italienne. Le gouvernement, prévenu à temps, les fit arrêter et destitua tous les amis de Pacheco. L'infatigable M. Pichon, (consul de France) instruit de tout ce qui se passait et de l'agitation répandue dans la ville, gagna quelques hommes renvoyés de la légion française pour en faire le noyau d'une insurrection; et fit prévenir Orbe, qui pendant trois jours, se tint constamment à proximité de la ville. Mais le gouvernement montevidéen a su rétablir le calme. Pacheco et son frère ont été embarqués sur la frégate française l'*Africain*, qui les a transportés à Rio-Janeiro. »

« On écrit de Livourne, 10 janvier, au *Journal allemand de Francfort*, que non contents d'avoir semé la discorde dans les cantons Suisses, les jésuites ont entrepris d'étendre leur système à la Toscane et au pays de Lucques. M. Paver, ministre de l'intérieur de la Toscane les protège. Plusieurs sont déjà arrivés à pouvoir se procurer l'argent et les moyens nécessaires pour établir des convents dans les principales villes du pays. Le grand-duc est contre eux, mais toutes les personnes qui l'entourent les favorisent; s'ils prennent le dessus, c'en est fait de notre malheureux pays. A Lucques, ils ont fait renvoyer le marquis Mazaroli, ministre de l'instruction publique, qui a été remplacé par un homme dévoué à leurs intérêts. »

« Le prince de Canino, Charles Bonaparte, vient de faire annoncer que la vente de la galerie du cardinal Fesch est fixée irrévocablement au 17 mars. La vente aura lieu sans interruption; ce qui reste est la partie la plus précieuse de la collection. »

« Un malheureux ouvrier enseveli dans un puits à marno aux environs de Louviers, n'a été délivré qu'après être resté enseveli durant 200 heures (huit jours et huit heures); il avait le coude luxé et les jambes couvertes de plaies de la plus mauvaise nature. Déposé à l'hôpital, il était en proie à une fièvre inflammatoire, et sa position donnait de vives inquiétudes. Ce n'est pas sans de grands dangers qu'on est arrivé jusqu'à lui. Au moment où on était parvenu à dégager les jambes, un nouvel éboulement a fait craindre qu'il ne fallût renoncer à mettre à fin une œuvre si courageusement et si périlleusement poursuivie. »

« Florence et ses environs se ressentent des effets des dernières inondations, et la population de la Toscane se voit encore menacée de nouveaux malheurs. Dans la nuit du 21 janvier, l'Arno a été sur le point d'envahir la ville; les campagnes sont déjà inondées, et les pluies continuelles font craindre à chaque instant des désastres semblables à ceux de 1844. Les souscriptions ouvertes en faveur des malheureux que le débordement de l'Arno avait laissés sans asile et sans moyens d'existence ont produit des sommes considérables, et cependant le peuple marinier et menacé. Il a cru reconnaître une injustice dans les répartitions des secours. Lui seul connaît bien les vrais besoins dans ses rangs, et si à un bureau de bienfaisance accorder une large part d'aumône à des familles qui n'en avaient pas besoin, pour exclure quelques-unes de celles dont la détresse est extrême. Que les bureaux de bienfaisance aient été coupables ou involontaires, le peuple florentin, le plus tolérant de tous, à l'endroit des prétentions hiérarchiques de ses maîtres, mais le plus rancuneux, lorsque l'on touche à ce qui lui appartient, crie tout haut qu'il est volé et demande des comptes aux dispensateurs officiels du pauvre. L'aspect général de la ville est donc fort triste, bien que l'on soit dans la saison joyeuse du carnaval. Le morne silence des rues contraste singulièrement avec le bruit et l'éclat des fêtes qui se

